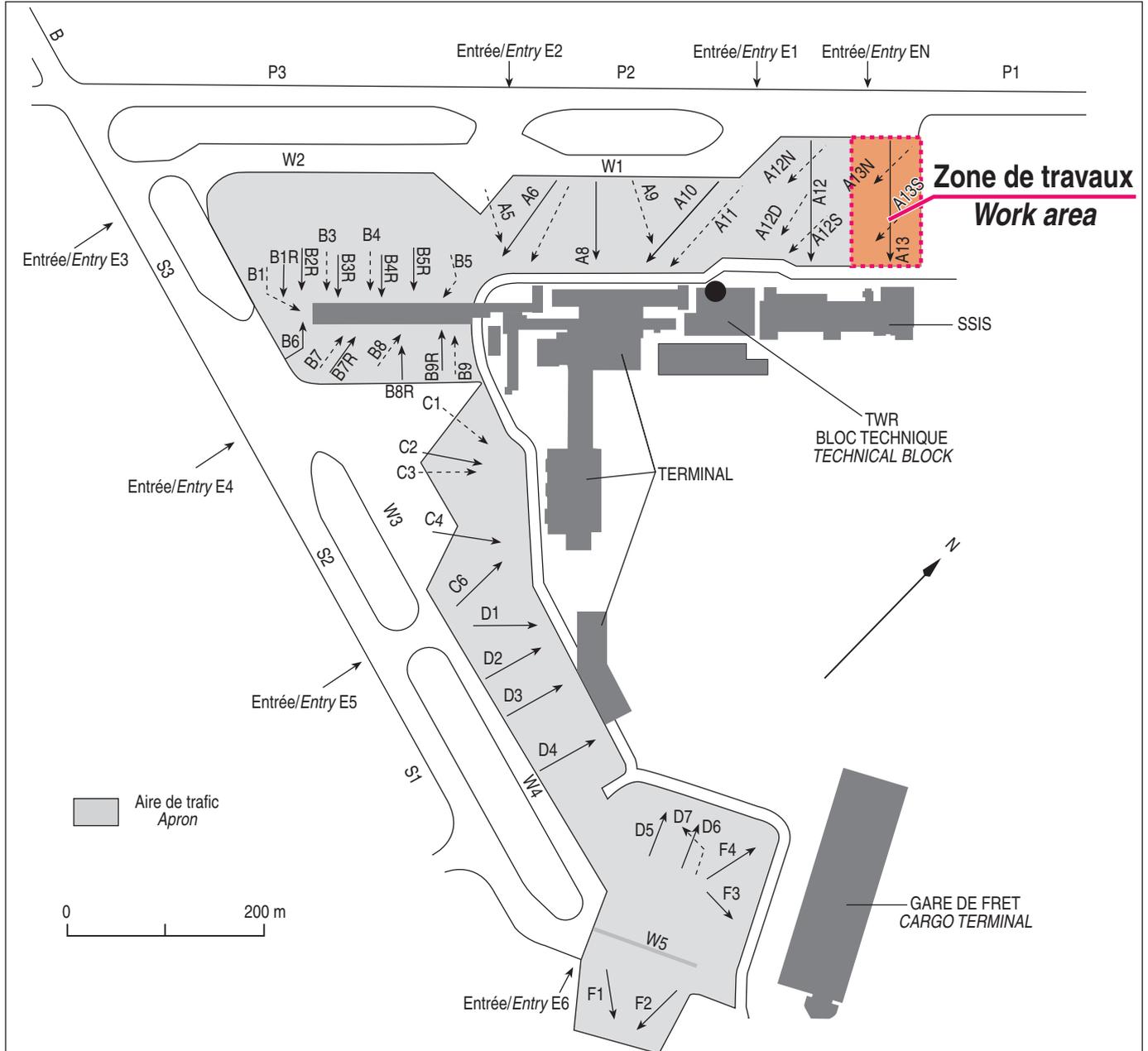


Objet : Nouveaux parkings et travaux aire de trafic sur AD Bordeaux Mérignac LFBD

En vigueur : Du 25 mai au 20 juin 2018

Zone des travaux :



Extrait AIP France AD 2 LFBD APDC 01 en vigueur le 07 DEC 2017

Dates effectives des travaux :

Le démarrage des travaux aura lieu le 25/05/2018.
La durée prévisionnelle des travaux est de 11 jours pour une fin prévue le 04/06/2018.
Ces dates sont données à titre indicatif et seront confirmées par NOTAM.

Dispositions générales :

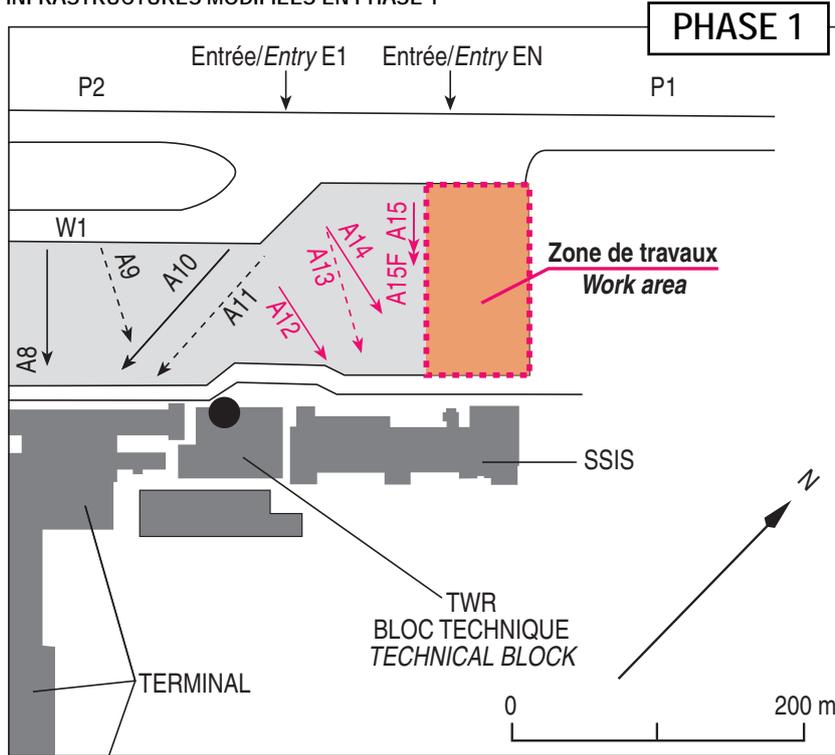
Un balisage diurne et nocturne de la zone neutralisée est mis en place selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Régulations :

Des mesures de régulation de trafic pourront être mises en place et des attentes seront possibles à l'arrivée et au départ.

1. PHASE 1 : DU 25/05/2018 au 04/06/2018 (ces dates sont données à titre indicatif et seront confirmées par NOTAM)

1.1. INFRASTRUCTURES MODIFIEES EN PHASE 1



Nouvelle configuration des postes de stationnement au démarrage des travaux :

- A12, A13 modifiés,
- A12S, A12N, A12D, A13S et A13N supprimés,
- A14, A15, A15F créés.

1.2. RESTRICTIONS SUR INFRASTRUCTURES MAINTENUES EN EXPLOITATION

1.2.1. Postes de stationnement avions en limite de la zone de travaux

Sans objet

NB : des procédures de sécurité sont mises en place pendant les travaux afin d'assurer la sécurité du personnel de chantier et l'exploitation de l'ensemble des postes avions ouverts sans restriction.

1.2.2. Taxiway Papa

Sans objet

1.3. DESCRIPTION DES NOUVEAUX POSTES AVIONS

Postes	(*)	Avion Critique	Observations	Points de vérification INS
A12	R	<u>B722</u>	Neutralise A13 Repoussage sur W1 Cap 50° pour sortie par E1	44°49' 59.01"N 000°42' 6.46"W
A13	R	<u>A346</u>	Neutralise A12/A14/A15/A15F Repoussage obligatoire sur PAPA	44°49' 59.75"N 000°42' 5.99"W
A14	R	<u>B722</u>	Neutralise A13/A15F Repoussage sur W1 Cap 50° pour sortie par E1	44° 50' 0.61"N 000°42' 6.47"W
A15	R	<u>B739</u>	Neutralise A13/A15F Repoussage obligatoire sur PAPA	Point n° 1 : 44°50' 1.74"N 000°42' 6.39"W Point n° 2 : 44° 50' 1.88"N 000°42' 6.58"W
A15F	R	<u>B748</u>	Neutralise A13/A14/A15 Repoussage obligatoire sur PAPA	44° 50' 0.89"N 000°42' 5.22"W

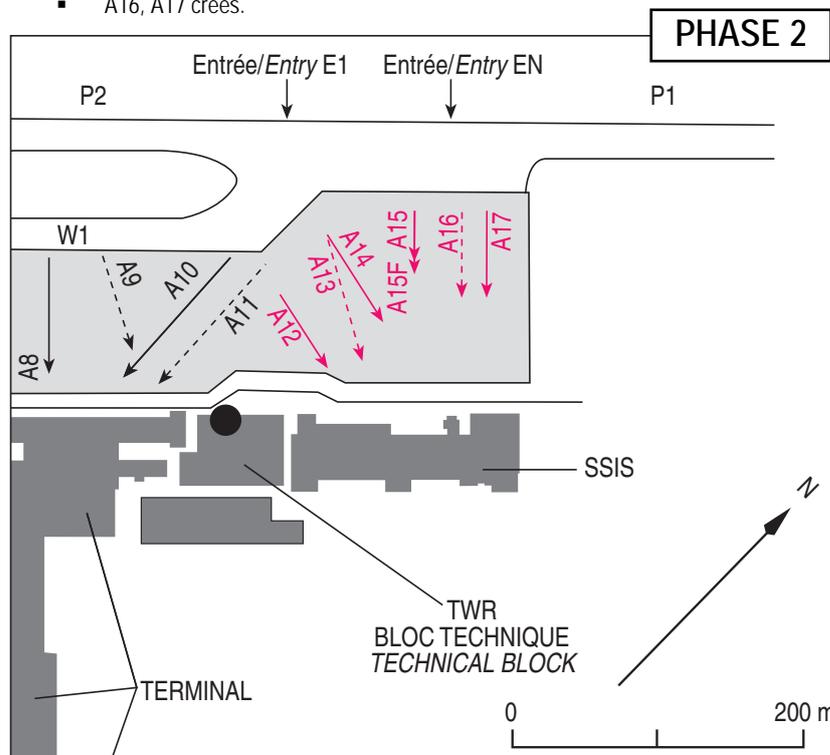
(*) Sortie du poste : A : autonome, sauf si risque de soufflé sur parkings adjacents
 R : repoussé
 - obligatoire pour avion critique
 - information auprès de l'exploitant AD pour tout autre type d'appareil

2. PHASE 2 : DU 04/06/2018 (cette date est donnée à titre indicatif et sera confirmée par NOTAM) A LA MISE EN VIGUEUR DE L'AIP AU 21/06/2018

2.1. INFRASTRUCTURES MODIFIEES EN PHASE 2

Création des postes de stationnement :

- A16, A17 créés.



Configuration finale, cette information sera reprise dans l'AIP au cycle 07/18 en vigueur le 21 juin 2018.

2.2. RESTRICTIONS SUR INFRASTRUCTURES MAINTENUES EN EXPLOITATION

2.2.1. Postes de stationnement avions en limite de la zone de travaux

Sans objet

2.2.2. Taxiway Papa

Sans objet

2.3. DESCRIPTION DES POSTES AVIONS

Postes	(*)	Avion Critique	Observations	Points de vérification INS
A12	R	<u>B722</u>	Neutralise A13 Repoussage sur W1 Cap 50° pour sortie par E1	44°49' 59.01"N 000°42'6.46"W
A13	R	<u>A346</u>	Neutralise A12/A14/A15/A15F Repoussage obligatoire sur PAPA	44°49' 59.75"N 000°42'5.99"W
A14	R	<u>B722</u>	Neutralise A13/A15F Repoussage sur W1 Cap 50° pour sortie par E1	44° 50' 0.61" N 000°42' 6.47"W
A15	R	<u>B739</u>	Neutralise A13/A15F/A16 Repoussage obligatoire sur PAPA	Point n° 1 : 44°50' 1.74"N 000°42'6.39"W Point n° 2 : 44° 50' 1.88"N 000°42' 6.58"W
A15F	R	<u>B748</u>	Neutralise A13/A14/A15/A16/A17 Repoussage obligatoire sur PAPA	44° 50' 0.89"N 000°42' 5.22"W
A16	R	<u>A346</u>	Neutralise A15/A15F/A17 Repoussage obligatoire sur PAPA	Point n° 1 : 44° 50' 1.70"N 000°42' 4.32"W Point n°2 : 44° 50' 2.02"N 000° 42' 4.76"W
A17	R	<u>B722</u>	Neutralise A15F/A16 Repoussage obligatoire sur PAPA	44° 50' 2.66"N 000° 42' 4.59"W
	A	<u>B722</u>	Neutralise A15/A15F/A16	44° 50' 2.66"N 000° 42' 4.59"W

(*) Sortie du poste : A : autonome, sauf si risque de souffle sur parkings adjacents
R : repoussé
- obligatoire pour avion critique
- information auprès de l'exploitant AD pour tout autre type d'appareil

Cette information sera reprise dans l'AIP au cycle 07/18 en vigueur le 21 juin 2018.